

Programme de rétablissement pour le criquet du lac Huron en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour le criquet du lac Huron, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement

Le criquet du lac Huron (*Trimerotropis huroniana*) est une espèce menacée en Ontario. C'est un insecte gris argenté moucheté portant une large bande foncée sur l'aile postérieure. Il se distingue du criquet maritime (*T. maritima*), également présent sur les dunes, par une large tache noire et une étroite bande à l'intérieur de la patte postérieure. Il vit uniquement sur les dunes dans la région nord des Grands Lacs. Au Canada, il n'est présent qu'en 13 endroits en Ontario, notamment sur l'île Manitoulin, la grande île Duck, au nord de Sault Ste. Marie et à l'est de la baie Georgienne. L'espèce a disparu de Southampton et de la plage Wasaga, où elle a longtemps été présente. De nombreux milieux dunaires n'ont pas encore fait l'objet d'études.

L'habitat approprié pour le criquet du lac Huron est un milieu sableux ouvert, à faible densité de végétation et abritant des plantes dunaires indigènes. Les dunes sont des habitats changeants qui évoluent au gré du vent, des vagues, de l'érosion par la glace, des changements dans le niveau des lacs et d'autres facteurs. Elles sont soumises à des températures extrêmes, à la lumière, à la sécheresse, etc. Le criquet du lac Huron a donc su s'adapter à une grande variété de conditions. Il se nourrit principalement de plantes dunaires indigènes, plus particulièrement les graminées des dunes indigènes et l'armoise des champs (*Artemisia campestris*). Les adultes peuvent voler sur plusieurs kilomètres. Le criquet du lac Huron ne se trouve presque jamais aux mêmes endroits que le criquet maritime, bien qu'on en ignore les raisons.

L'aménagement des rives, une utilisation récréative intensive (p. ex. véhicules tout-terrain), les espèces envahissantes, l'enlèvement intentionnel de la végétation et le changement climatique menacent le criquet du lac Huron et son habitat. Les limitations naturelles comprennent le manque d'habitat dunaire approprié, la prédation par les espèces indigènes et non indigènes ainsi que des facteurs dynamiques naturels qui

maintiennent l'habitat, mais éliminent aussi, à l'occasion, les criquets. Les connaissances sur le criquet du lac Huron sont lacunaires. Est-il présent ou non dans les sites dunaires non étudiés? Quelle est la taille de sa population et quelle est sa dynamique (stable, en hausse ou en baisse)? Quels sont les besoins biologiques de l'espèce qui peuvent influencer sur sa survie?

L'objectif de rétablissement recommandé vise le maintien ou l'augmentation du nombre actuel des populations ainsi que le maintien ou l'accroissement de l'aire de répartition actuelle de l'espèce au cours des dix prochaines années. Tels sont les objectifs recommandés : protéger l'espèce et son habitat au moyen de mesures sur le terrain pour endiguer les menaces; appuyer les municipalités et les autorités responsables de l'aménagement pour protéger le criquet du lac Huron et son habitat; sensibiliser davantage les gens à l'importance du criquet du lac Huron et de son habitat; combler les lacunes dans les connaissances relatives à la répartition, à l'abondance et à la biologie de l'espèce. Un certain nombre de méthodes d'action pour réaliser ces objectifs et contrer les menaces sont proposées ci-après.

L'habitat particulier que requiert le criquet du lac Huron se trouve dans des systèmes dunaires qui évoluent au fil du temps et qui sont sujets aux fluctuations du niveau des lacs. La zone d'intérêt pour une réglementation de l'habitat devrait posséder les caractéristiques suivantes : une couverture ≤ 25 % composée d'arbres et d'arbustes; la présence de certaines plantes – barbon à balais, grand calamovilfa, agropyre des Grands Lacs (SDO1-2) ou ammophile à ligule courte, gesse maritime, ragouminier des prairies dunaires (SDO1-3); la présence d'herbes dunaires ou d'armoise indigènes; la présence du criquet du lac Huron au cours des 15 dernières années; l'inclusion d'une zone de 15 m adjacente aux dunes afin d'intégrer la végétation naturelle associée au maintien de la dynamique des dunes. Une explication plus détaillée de ces caractéristiques est fournie de pair avec leur justification.